ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bovins

Question écrite n° 12386

Texte de la question

M. Christophe Castaner attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la fragilité de la filière bovine en France. Avec près de 19 millions de têtes, la France dispose du cheptel bovin le plus important d'Europe. Celui-ci fait vivre plus de 100 000 agriculteurs et près de 50 000 personnes dans le secteur de la transformation. Mais cette filière, qui souffre déjà de la stagnation de la consommation de viande en France, se trouve confrontée aujourd'hui à une baisse de sa compétitivité à l'export sous l'effet de la hausse du prix des céréales nécessaires à l'alimentation des bêtes. La filière bovine française exporte des viandes principalement vers l'Italie et la Grèce. Or ces marchés évoluent selon les mêmes tendances que le marché français. Les jeunes bovins allaitants français s'y trouvent de plus en plus concurrencés par des viandes moins chères importées d'autres pays de l'Union européenne ou du Brésil. Cette filière est l'une des rares à être excédentaire dans la balance commerciale. Il lui demande donc quelle stratégie il compte déployer pour contrôler l'évolution du coût des céréales et assurer la compétitivité de la filière à l'export.

Texte de la réponse

La filière bovine française dispose de nombreux atouts. Elle détient le cheptel allaitant le plus important d'Europe. Elle a su entretenir une diversité de races, dont des races rustiques bien adaptées aux évolutions climatiques. Elle valorise un mode de production largement herbager. Si la filière fournit 75 % des besoins français, elle est principalement orientée vers l'export sur les marchés du sud de l'Europe. Les exportations concernent d'abord 1,1 million de têtes de broutards destinés aux marchés italien (80%) et espagnol (15%). La viande, environ 300 000 tonnes équivalent carcasse, est expédiée pour les trois quarts vers l'Italie, la Grèce et l'Allemagne. Enfin 60 000 animaux de boucherie sont exportés vers les pays du pourtour méditerranéen (Liban, Algérie, Tunisie, Maroc, et plus récemment Turquie). La filière dégage chaque année un solde commercial positif de 700 000 à 1 million d'euros. La tendance à la diminution de la consommation de viande bovine en Europe (-2 % en 2011) est particulièrement marquée en Grèce, en Italie et en Espagne en raison de la conjoncture économique. Dans ce contexte, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt soutient les efforts de la filière bovine pour conforter sa présence sur les marchés du pourtour méditerranéen et pour pénétrer de façon durable les marchés porteurs en Asie et au Moyen-Orient. A ce titre, le ministre encourage les actions collectives de la filière dans le cadre interprofessionnel du « Groupement export français » (GEF). En outre, il mobilise les services vétérinaires pour simplifier les formalités sanitaires dans les pays importateurs. La fin des restrictions d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) continue d'être une priorité et des progrès notables sont en cours avec le Japon et la Corée. Par ailleurs, compte tenu du contexte économique en Grèce, le Gouvernement vient de remettre en place un dispositif public d'assurance-crédit à court terme sur la Grèce qui permettra d'encourager nos exportations de viande. Pour faire face à la volatilité des prix des matières premières, le ministre a présenté en septembre 2012 un plan d'action. Ce plan comporte des mesures à portée immédiate pour aider les éleveurs à surmonter la situation actuelle et des actions plus structurelles pour tenter de limiter la volatilité sur les marchés agricoles. A la suite de la table ronde sur les relations commerciales producteurs-distributeurs du 21 novembre 2012, qui a rassemblé les représentants de

l'ensemble des secteurs agricole, agroalimentaire et de la distribution, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le ministre délégué chargé de l'agroalimentaire et le ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation ont lancé une mission sur les outils de couverture face à la volatilité des matières premières et sur les modalités de répercussion des prix des matières premières sur l'aval. Les conclusions sont attendues en mai 2013 et pourraient donner lieu à des évolutions législatives ou réglementaires.

Données clés

Auteur : M. Christophe Castaner
Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12386
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 décembre 2012, page 7066
Réponse publiée au JO le : 29 janvier 2013, page 1034